

Consultation Charte parisienne de la participation
Synthèse de l'atelier de co-construction du 15 juin 2017
Maison des associations du 12ème arrondissement, Rue
Daumesnil 14 participants

L'atelier du 15 juin 2017 a eu lieu à la Maison des Associations du 12e arrondissement, entre 18h30 et 22h30. Il était composé de cinq participant-es présent-es le 15 mai, qui souhaitent suivre la démarche de bout en bout, ainsi que de neuf nouvelles personnes. L'échantillon ne permettait pas de regrouper toutes les instances, mais comportait comme lors de l'atelier du 15 mai, des Conseillers de quartiers, participants aux BP, titulaires de la Carte citoyenne-citoyen, associations, et parisien-nes non engagé-es.

Le Chef du Service de la participation citoyenne, S. Moch, a introduit la séance, en rappelant les enjeux de ces échanges pour la Ville de Paris et son service.

Le consultant prestataire F. Beau a ensuite rappelé les précédentes phases de consultation, et détaillé les dix enseignements de l'enquête. Cet inventaire a permis d'introduire les dix engagements proposés dans ce document provisoire.

Dans un premier temps, une discussion animée par J. Ferrando de Missions publiques et F. Beau a eu lieu. Chaque participant devait donner un avis général, notamment les points forts et les points faibles, d'un premier document de travail (Charte) présentant un préambule, une définition de la participation et dix engagements.

Dans un second temps, l'ensemble des engagements a été discuté, sur le fond et sur la forme.

À noter qu'un membre de l'Independent Reporting Mechanism de l'OGP¹ (contrôlant les engagements des Villes signataires) était présent, et a pu prendre connaissance des étapes, des premiers résultats de la démarche et entrer en contact avec les participant-es.

¹ Le partenariat Open Government est une initiative multilatérale qui vise à garantir des engagements concrets des gouvernements afin de promouvoir la transparence, d'habiliter les citoyens, de lutter contre la corruption et d'exploiter les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance.

DISCUSSION AUTOUR DES ENGAGEMENTS

Document de travail rénovation de la charte de la participation à Paris	Remarques / Préconisations
<p>PRÉAMBULE</p> <p>Les <u>causes communes</u> de <u>notre génération</u>, et l'action publique de long terme ont besoin de la contribution de toutes et de tous. Ces causes communes sont relatives aux défis environnementaux et de santé publique, au renforcement de l'école et de l'éducation, à l'hospitalité et à la solidarité envers les plus démunis, à l'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble. <u>Elles obligent</u> les représentants élus de la collectivité publique, les agents de la fonction publique, les citoyens et les parties prenantes de la société civile, à débattre et coopérer autour de ces enjeux communs. La Ville de Paris a mené une <u>large consultation</u> auprès de ces parties prenantes citoyennes, afin de déterminer les principes d'une action démocratique ouverte, constructive et efficace. Il en ressort ces dix engagements, fondateurs de la nouvelle Charte parisienne de la participation citoyenne. Ces derniers obligent la Ville de Paris, les citoyens et l'ensemble des parties prenantes citoyennes de Paris, et constituent pour chacun d'entre eux un document opposable.</p>	<p><u>Retours citoyens 15 juin 2017</u></p> <p><i>Format et style général</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préambule trop long pour certains - Il est proposé que le préambule soit plus lyrique, à l'instar de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. <p><i>Termes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'expression « notre génération » est étrange pour certains. - Il est proposé de la remplacer par « notre temps » - La notion de causes communes est appréciée par les uns car elle met en contexte les défis. D'autres préfèrent la notion de « biens communs » et l'accès de tous à ces derniers, qui portent davantage sur des questions d'accès aux ressources fondamentales (eau, environnement viable, éducation). - C'est l'objet des services publics de garantir l'accès à ces biens communs. - Si les causes ou biens sont énoncés, il manque la culture, et la notion de biens communs (débat non tranché) <p>- Attention à ne pas « obliger » au même niveau les élus, agents et les citoyens.</p> <p>- La formulation suivante est proposée : Les réponses à apporter à ces défis nécessitent que les représentant-es élu-es et agents de la Ville de Paris, les Parisien-nes et acteurs de la société civile, renouvellent leurs manières d'échanger, de débattre et de coopérer.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'expression « large consultation » est excessive. - Il est proposé d'enlever « large ». <p>- Discussion sur le caractère opposable : cela permet de donner un statut juridique à ce document et permet d'exprimer que des engagements s'imposent à la Ville et aux parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faudrait expliquer le sens et l'usage de cette opposabilité dans un document annexe.

DÉFINITION DE LA PARTICIPATION

La participation citoyenne à Paris désigne le concours volontaire de toute partie prenante citoyenne, à une action publique de la Ville de Paris ou d'intérêt général concernant son territoire. Ces parties prenantes peuvent être : des personnes physiques de tout âge et nationalité (habitants, étudiants, travailleurs) ; des acteurs de la société civile organisée (collectifs, associations) ; des acteurs économiques et des acteurs institutionnels du territoire. La participation citoyenne à Paris est reconnue dans le cadre des dispositifs participatifs proposés et animés par la Ville de Paris ; à travers son Budget participatif, ses Conseils de quartier, le Conseil Parisien de la Jeunesse, le Conseil des générations futures, et ses différents outils et démarches de consultation et de concertation. Elle recouvre le fait pour chacun, d'exprimer une opinion à l'égard d'une action de la Ville de Paris, de prendre part à un débat public, un vote, de participer à des actions de consultation et de co-construction des politiques publiques, ou bien d'initier librement des actions d'intérêt général et intéressant les politiques publiques du territoire.

Structure

Cette partie fusionne la définition et l'article sur l'état d'esprit constructif, permettant de proposer une définition plus complète de la participation (Quelles démarches, Qui, État d'esprit et valeurs, le Périmètre)

Retours citoyens 15 juin 2017

Définition

- La notion de « concours volontaire n'est pas très claire ».

- Proposition – définition liminaire modifiée.

La participation citoyenne, telle que proposée dans le cadre des démarches animées par la Ville de Paris, désigne le fait de contribuer à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre des politiques publiques de la Ville de Paris, par la participation à des débats publics, des instances participatives, des démarches de consultation, de concertation, de co-construction.

Société civile organisée

- La notion de société civile organisée n'est pas forcément nécessaire.

- Proposition : retrait « d'organisé ».

Collectif et association

- Débat : un collectif informel et une association est-ce la même chose ?

- Proposition : retrait de la déclinaison.

Périmètre

- Si l'idée est que la Ville de Paris reconnaît la participation citoyenne dans le cadre de ses instances et en dehors, la proposition actuelle n'est pas assez claire et ne permet pas de le comprendre.

- Proposition : une phrase explicite ajoutée à la fin, permettant de préciser qu'il existe une autre participation, non institutionnelle.

Liste des instances

- Attention à ne pas nommer une partie seulement des instances de consultation parisiennes, et d'occulter les autres (Conseil de la nuit, etc.).

- Proposition : ajouter le CICA aux autres dispositifs (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement)

- Proposition : retrait de la liste (on les retrouve dans d'autres articles)

<p>I. UNE PARTICIPATION LIBRE ET INCLUSIVE</p> <p>Tout-e Parisien-ne, quel que soit son âge ou sa nationalité, toute association, partie prenante de la société civile, doit avoir la possibilité de s'exprimer, de débattre avec ses pair-es et des représentants de la Ville, d'initier librement des actions et des projets d'intérêt général, de participer à des démarches de consultation, de concertation et de co-construction proposées par la Ville de Paris. En ce sens, la Ville de Paris s'engage à développer des moyens de participation compatibles avec les possibilités et les disponibilités de chacun-e, notamment à destination des enfants, des actifs, des seniors, des résidents étrangers, des personnes en situation de handicap, à développer des dispositifs inclusifs comme le tirage aléatoire, les enquêtes ou la votation citoyenne.</p>	<p><u>Retours citoyens 15 juin 2017</u></p> <p><u>Remarques positives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les termes libres et inclusifs sont appréciés. <p><u>Précisions et remarques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le terme société civile désigne-t-il aussi les actifs et travailleurs ? - Inutile d'indiquer que le tirage aléatoire est inclusif, car cela n'est pas toujours le cas. - L'indication de la votation citoyenne à cet endroit n'est pas nécessairement opportune. <p><u>Débat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi faire une liste des populations visées et ne pas considérer que tout le monde est touché ? - Synthèse : ces actions en direction de ces populations peuvent être détaillées dans un document annexe ? - Les chômeurs sont-ils des actifs, sinon faut-il les ajouter ? Débat dans la salle. <p>Proposition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si une liste de toutes les personnes exclues est proposée, il faudrait ajouter dans ce cas les personnes en situation de précarité. - Ajout des différents types de dispositifs, selon une logique d'inclusion des différents usages (pérennes, ponctuel, etc.).
<p>II. RENFORCER LA PLACE DES CITOYEN-NES DANS LA POLITIQUE MUNICIPALE.</p> <p>La Ville de Paris s'attache à <u>co-construire ou consulter</u> sur les politiques publiques qu'elle met en œuvre, à travers différents <u>supports</u>. Les Parisien-ne-s <u>pourront être associé-e-s</u> aux grands projets municipaux, et la Ville encourage les mairies d'arrondissement à les consulter sur les projets <u>qu'elle impulse</u>. À travers le Budget participatif, une partie du budget d'investissement de la Ville de Paris est réservée à des propositions faites par les Parisien-ne-s. Par ailleurs les Parisien-ne-s peuvent, en réunissant 5000 signatures d'habitant-es sur un sujet relevant de la compétence de la Ville ou du <u>Département</u>, proposer à la Maire d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du Conseil de Paris. La Ville de Paris s'engage enfin à prendre en compte les avis rendus par le Conseil Parisien de la Jeunesse et le Conseil des Générations futures et à réunir régulièrement des conférences de citoyen-nes à l'occasion desquelles des Parisien-ne-s, tirés au sort</p>	<p><u>Retours citoyens 15 juin 2017</u></p> <p><u>Mots</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre « consulter » avant « co-construire » dans la première phrase et mettre « et/ou » entre les deux. - Préciser « supports et dispositifs » et non seulement « supports » - Que la « Mairie impulse » n'est pas clair (pas de meilleures propositions, car cela fait référence au fait que la mairie de Paris ne peut pas imposer aux mairies d'arrondissement des cadres de consultation) - Retirer « Département ». - Les Parisiens « seront associés » et non pas « pourront être associés ». - Proposition : Cette phrase se retrouve dans l'engagement 5 et devient : « Les Parisien-ne-s sont associé-e-s aux grands projets municipaux, et la Ville encourage les mairies d'arrondissement à les consulter sur les projets qu'elle impulse ».

<p>pourront donner un avis au Conseil de Paris.</p>	<p><u>Format</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas faire l'inventaire des dispositifs, c'est trop long. <p><u>Proposition</u> - L'introduction sur la politique participative « <i>La Ville de Paris s'attache à co-construire ou consulter sur les politiques publiques qu'elle met en œuvre, à travers différents supports. Les Parisien-ne-s pourront être associé-e-s aux grands projets municipaux, et la Ville encourage les mairies d'arrondissement à les consulter sur les projets qu'elle impulse</i> » à placer en introduction du contrat participatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'article est davantage dédié aux dispositifs permettant une interaction plus directe entre les citoyens et la politique de la Ville de Paris. Il est donc positionné dans la Partie 2 – « Impact de la participation ». <p>Citation des Conseils consultatifs Attention à ne pas en citer que quelques-uns. Le CPJ et CGF sont ainsi cités à titre d'exemple. Proposition : « La Ville de Paris s'engage à prendre en compte les avis et communications rendus par ses Conseils consultatifs, tels que le Conseil Parisien de la Jeunesse et le Conseil des Générations futures »</p>
<p>III. <u>FAIRE ENTRER LA PARTICIPATION DANS LA VIE DE TOUS LES JOURS</u></p> <p>Les moyens d'expression, de débat et de co-construction mis à disposition par la Ville de Paris, les concertations et consultations qu'elle engage, ont vocation à être connus de toutes les Parisiennes et Parisiens. À cette fin, la Ville de Paris s'engage à utiliser tous les <u>moyens de communication et d'information</u> nécessaires, pour faire connaître à toutes et à tous, les démarches de participation citoyenne, en particulier à travers un usage renforcé des médias traditionnels et du numérique, d'interventions régulières dans l'espace public, et par la mise en place d'un événement annuel dédié à la participation citoyenne. La Ville de Paris s'engage à valoriser les résultats de la participation citoyenne sous toutes ses formes, afin de la rendre plus concrète et attractive.</p>	<p><u>Retours citoyens 15 juin 2017</u></p> <p><u>Titre</u> L'expression « faire entrer la participation dans la vie de tous les jours » n'est pas forcément heureuse -Proposition alternative : « une participation connue de toutes et de tous »</p> <p><u>Communication et information</u> -« Les moyens d'information » suffisent. Les moyens de communication renvoient à un traitement communicationnel davantage qu'à une question de support. -Proposition – retrait de « communication »</p> <p><u>Remarques sur la syntaxe</u> Uniformiser « Parisiennes et Parisiens » ou « Parisien-nes », et attention à l'utilisation de « Parisien-nes » et « citoyen-nes » à certains endroits. Il faudrait préciser ce que l'on entend par « citoyens ».</p>

<p>IV. RENDRE PLUS LISIBLE LA POLITIQUE PARTICIPATIVE</p> <p>La Ville de Paris s'engage à rendre lisible le fonctionnement des instances, dispositifs et outils de participation citoyenne qu'elle anime, de sorte que tout citoyen puisse être en mesure d'en comprendre le rôle, l'utilité et la complémentarité. Elle s'engage à mettre régulièrement à jour son portail numérique, centralisant ces informations, à développer des supports de pédagogiques dédiés à la participation, et à les rendre accessibles au plus grand nombre. Elle s'engage également à proposer des formations à la participation citoyenne adaptées aux usages et aux besoins de toutes et de tous, ainsi qu'aux agents de la Ville de Paris, et à travailler à l'élaboration d'un langage et d'une culture commune aux différentes parties prenantes citoyennes.</p>	<p>-Le titre de cet engagement n'est pas encore satisfaisant.</p> <p>-Proposition actuelle : « rendre la participation lisible et accessible ».</p> <p>Débat – faut-il faire des formations à la participation citoyenne ou la citoyenneté.</p> <p>Ajout Phrase finale : « à tirer au fur et à mesure les enseignements des démarches de consultation et de participation qu'elle engage ». Les enseignements tirés de la participation sont un gage de clarification de ses moyens et fins sur la durée. Cet argument peut se retrouver ici.</p>
<p>IV. TRANSPARENCE ET PRISE EN COMPTE DES DONNÉES</p> <p>Conformément à sa politique d'ouverture des données publiques, la Ville s'engage à publier toute information utile à la vie démocratique, et susceptible d'éclairer les démarches participatives, ainsi que les comptes-rendus des consultations, concertations et débats publics. La Ville de Paris s'engage à rendre publiques les règles de gestion, <u>voire le code source des algorithmes de tri et de sélection utilisés dans ses démarches consultatives et participatives.</u></p>	<p><u>Retours citoyens 15 juin 2017</u></p> <p><u>Structure</u> -Il est proposé de fusionner ces deux articles : « Transparence et prise en compte des données » et « Instaurer un contrat participatif ».</p> <p>À trancher Pourquoi écrire : « 'voire', le code source des algorithmes de tri et de sélection ».</p> <p>-Pour le moment remplacé par « Le cas échéant »</p> <p><u>Ajouts</u> Ajouter « et de co-construction » après « concertation et consultation ». Validé.</p>
<p>VI. INSTAURER UN CONTRAT PARTICIPATIF</p> <p>La Ville de Paris s'engage à proposer un « Contrat participatif » relatif à chacune de ses démarches de concertation et de consultation, précisant : le cadre légal et les objectifs de la démarche, le calendrier de mise en œuvre, le degré de participation citoyenne qu'il comprend, le rôle des parties prenantes, le temps qu'il leur est imparti à chaque étape, les conditions de préservation de leur anonymat, les modalités de prise en compte enfin des différentes contributions et de diffusion des résultats. Elle s'engage à rendre publiques les décisions prises et leur motif circonstancié, et informer chaque contributeur des suites de la démarche et des possibilités éventuelles de coopération.</p>	<p><u>Question</u> ce contrat s'applique-t-il aussi au budget participatif ?</p> <p><u>Style :</u> faire des phrases moins longues. Attention à la répétition du terme « s'engage »</p>

VII. PARTAGER UN ÉTAT D'ESPRIT CONSTRUCTIF.

Une participation citoyenne utile et constructive suppose des responsabilités communes et des engagements réciproques. En contrepartie de l'action de la ville en faveur d'une meilleure information, communication et lisibilité des démarches participatives, chaque partie prenante citoyenne doit s'informer des dispositifs de la ville et des formations qu'elle propose, s'exprimer en son nom propre ou au nom du groupe ou de la structure qu'elle représente, être l'écoute des autres parties prenantes, adopter un esprit constructif et tendre à rechercher l'intérêt commun, assumer la part d'engagement qu'il a pris dans le cadre d'une démarche participative proposée par la Ville de Paris. À ce titre, la Ville de Paris s'engage à proposer diverses modalités de participation citoyenne afin de prendre au mieux en compte les besoins, les compétences et les possibilités de chacun.

Retours citoyens 15 juin 2017

- Enlever l'expression « En contrepartie ».
- Ajouter « agents et élus dans état d'esprit constructif »
- Remarque : partager et adopter n'est pas la même chose.
- Écrire « qu'elle a pris », et non « qu'il a pris ».

VIII. RENOUELER DES INSTANCES CITOYENNES LOCALES

La Ville de Paris s'engage, en concertation avec les maires d'arrondissement, à proposer un cadre commun aux Conseils de quartier autour des principes suivants : la suppression des présidences d'élu-es, une plus grande autonomie et renouvellement des équipes d'animation, la liberté et responsabilité dans le choix de l'ordre du jour et l'animation des réunions publiques. La Ville de Paris s'engage à renforcer les moyens, la communication, la formation et l'accompagnement des initiatives des Conseils de quartier, Conseils Citoyens et instances Consultatives Parisiennes. Elle s'engage à promouvoir et organiser l'échange de bonnes pratiques entre ces instances, au niveau parisien.

Retours citoyens 15 juin 2017

- Mettre plus en avant l'échange de bonnes pratiques entre instances participatives au niveau parisien.
- On répète encore les moyens, cela nuit à l'article
- Est-ce nécessaire de se focaliser sur les Conseils de Quartier ?
- Débat sur la limitation des mandats des Conseillers de quartier. Avis pour : cela permet de faire entrer de nouvelles personnes. Avis contre : il faut du temps pour apprendre et être utile, la question est ailleurs. Compromis : privilégier des équipes ouvertes aux bonnes volontés, c'est-à-dire non élues et renouvelées dans tous les cas chaque année.

<p>IX. PROMOUVOIR DES LIEUX CIVIQUES</p> <p>La Ville de Paris s'engage à faire vivre ou à promouvoir des lieux civiques et démocratiques, destinés à l'organisation de débats publics ouverts à tous, à l'échange et à la transmission entre pairs, au développement d'expérimentations et d'initiatives coopératives d'intérêt public, notamment à travers les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne et des lieux dédiés à l'innovation publique et démocratique.</p>	<p><u>Retours citoyens 15 juin 2017</u></p> <p><u>Fond</u> Il est signalé que la politique de réduction des MDA va dans l'autre sens que le développement des moyens. Il y a une contradiction. Avant elles existaient dans chaque arrondissement, on perd la dimension locale. - « Il faut que ces lieux soient co-construits avec les citoyens ».</p> <p><u>Terme</u> - Pourquoi ne pas les nommer Agora ? - Proposition – introduire ce mot à la connotation forte et actuelle, dans le titre</p> <p><u>Échanges</u> -Ajouter « entre toutes les parties prenantes citoyennes », pour signifier que ces lieux constituent des terrains d'échange entre élus, agents citoyens sur des sujets donnés.</p>
<p>X. FAIRE VIVRE LA CHARTE</p> <p>La Ville de Paris s'engage à promouvoir la présente charte dans les lieux publics de proximité et les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne. La Commission Parisienne du Débat Public est garante de l'application de la charte, et du cadre général de la participation citoyenne à Paris. Elle peut être saisie par chacun-e des parties prenantes citoyennes, en regard des engagements de la charte.</p>	<p><u>Retours citoyens 15 juin 2017</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La majorité des participants pense que ce document n'est pas crédible et accessible s'il n'est pas accompagné d'un guide d'application. - Il faut rendre compte publiquement des actions relatives à la charte, ce qui a fonctionné et n'a pas fonctionné, et le faire objectiver par les citoyens. - Il faut un engagement sur une co-évaluation des politiques publiques. - Les participant-es ne connaissent pas la CPDP¹². - « Par qui sont nommés les participants à la CPDP ? » - « On pourrait utiliser les kiosques citoyens pour faire vivre la Charte, dans les jardins publics par exemple, à travers une sorte de théâtre Forum ». - Il faut promouvoir la charte dans les écoles, pour que les enfants travaillent dessus, se l'approprient, en fasse une BD par exemple. Que cela soit traduit dans d'autres langues. <p>Qu'il y ait une carte, un schéma associé ».</p> <p><u>Proposition</u> - Réintroduire la notion de Guide d'application de la Charte - Introduire l'idée d'une évaluation annuelle, qui permettrait de suivre l'évolution de la politique participative au vu de ces engagements.</p>

² Commission Parisienne du Débat Public

PÉRENNISATION DES MOYENS (Pas d'article dans la version du 15/06/17)

Retours citoyens 15 juin 2017

- De nombreuses réactions sur le fait que les moyens se retrouvent dans divers articles et peuvent être regroupés.
- La Charte de 2009 comporte un très long article exposant les moyens mis à disposition de la Ville (postes, ressources humaines, infrastructures, budgets...). L'absence de toute référence à ces moyens dans cette charte peut apparaître comme une régression par rapport à la charte de 2009. Il est donc nécessaire d'introduire un article sur les moyens.

Propositions

- Il faudrait ajouter un article sur la pérennisation des moyens, le développement d'une culture interne de la participation.
- Cet article permettrait de formuler les engagements quant aux moyens associés
